

Le Laboratoire de recherche en droit international  
et relations Maghreb-Europe organise une table  
ronde sur

# LE NON-RECOURS À LA FORCE AUJOURD'HUI

Le 26 avril 2023  
à partir de 9h30

Faculté des sciences juridiques,  
politiques et sociales de Tunis  
Salle 17 (Dali Jazi)

## Présentation

Deux pas géants ont été franchis par l'humanité depuis très longtemps : La mise de la guerre hors la loi et la sanction de ceux qui l'utilisent pour le règlement des conflits internationaux. Le Pacte de Briand-Kellog en 1929, le Pacte de la Société des Nations puis la Charte des Nations Unies sont des dates clef en la matière. Deux guerres mondiales ont été suffisantes pour que les peuples des Nations Unies décident de « préserver les générations futures du fléau de la guerre qui deux fois en l'espace d'une vie humaine a infligé à l'humanité d'indicibles souffrances ».

Cette décision s'est clairement traduite par l'article 2 §4 de la CNU : « Les Membres de l'Organisation s'abstiennent, dans leurs relations internationales, de recourir à la menace ou à l'emploi de la force, soit contre l'intégrité territoriale ou l'indépendance politique de tout État, soit de toute autre manière incompatible avec les buts des Nations Unies ».

Les faits ont ensuite démontré que l'arsenal juridique fabriqué par les vainqueurs de la seconde guerre n'a pas toujours permis d'éviter la guerre y compris dans le camp des gagnants.

L'acquisition des territoires par la force, le recours unilatéral à la guerre, l'imbrication des systèmes universel et régionaux, l'agression, l'occupation...sont toutes des questions qui continuent d'affaiblir le droit international car affaiblissant son principe fondateur : l'égalité souveraine des Etats.

La première guerre contre l'Irak a été vue comme la riposte d'une communauté internationale sortant de la guerre froide unifiée contre les régimes agresseurs. Toutefois, le système de la sécurité collective a été rapidement court-circuité lors du conflit des Balkans et lors la guerre contre le terrorisme menée par les Etats Unis.

Les conflits au Yémen, en Syrie, en Ethiopie ou en Afghanistan et ailleurs poussent-ils les Etats à repenser le principe du non-recours à la force, sa substance, ses limites et son effectivité ?

Le conflit Russo-Ukrainien se déroulant aujourd'hui en Europe fait-il renaître les contradictions de la bipolarisation, les débats sur les articulations entre les différents systèmes de défense et de sécurité collectives ou encore les critiques des deux poids deux mesures ?

C'est dans le cadre de ces interrogations et pour répondre à ces questions que le laboratoire de recherche en Droit international et relations Maghreb/Europe vous propose une table ronde autour du principe de non-recours à la force aujourd'hui.

### Les questions qui seront abordées sont :

Le concept de recours à la force aujourd'hui ?

Le concept de la légitime défense aujourd'hui ?

Les guerres préventives et préemptives sont-elles licites (USA/Russie) ?

Quelle actualité des sanctions du recours illicite à la force (UE/Russie) ?

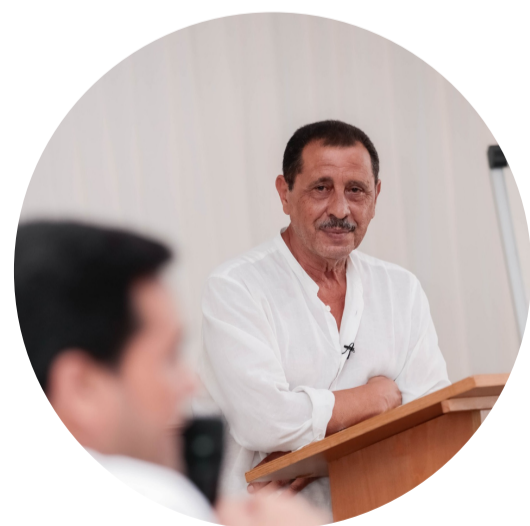
Faut-il réviser le système de la sécurité collective tel que prévu par la CNU ?

Prendront part à cette table ronde:

Rencontre dirigée par:



M. le Pr. Olivier CORTEN  
Université libre de Bruxelles



M. le Pr. Slim LAGHMANI  
Faculté des sciences juridiques,  
politiques et sociales de Tunis



Mr Francisco ACOSTA SOTO  
Délégation de l'Union  
européenne en Tunisie



Mme la Pre Salwa HAMROUNI  
Faculté des sciences juridiques,  
politiques et sociales de Tunis